

ANNEXE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Adoptée par le Comité syndical du SDESM du 06/04/2022 - délibération référencée 2022-29

	Intitulé	Modalités de calcul	Commune adhérente au SDESM ne percevant pas la TCCFE ⁽¹⁾	Commune adhérente au SDESM percevant la TCCFE (1)	EPCI (2)	EPIC (3)	Société ou personne morale de droit privé
article 2	Coût de mise à disposition	par livraison	0 €	0 €	0 €	0 €	0€
article 3	Redevance 1 Forfait	forfait par an	0 €	0 €	1 000 € après la période d'essai	3 000 € après la période d'essai	500 € après la période d'essai
article 3	Redevance 2 Fonctions avancées	forfait par an	300 €	750 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
article 3	Redevance 3 Comptes supplémentaires	par compte par an	25 € à partir du 3° compte	25 € à partir du 3° compte	25 € à partir du 2° compte	25 € à partir du 2° compte	25 € à partir du 2° compte
article 4	Participation Déplacement pour assistance	par déplacement	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
article 4	Participation Création de couches d'information supplémentaires dans le portail	sur devis					
article 4	Participation Assistance à la déclaration de réseau sur la plateforme nationale	sur devis					

⁽¹⁾ Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

⁽²⁾ Établissement Public de Coopération Intercommunal

⁽³⁾ Établissement Public Industriel ou Commercial